

COMMISSION ECB DU CNPN du VENDREDI 26 JUIN 2020

Avis sur le Plan National d'Actions en faveur de la Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii* (Bonaparte, 1835) 2020 – 2030



Le CNPN souligne la qualité de la présentation claire et précisée par population, ce qui a permis d'éclairer un document qui était lui-même bien structuré. Le document comporte des éléments d'évaluation sur les deux derniers plans et le LIFE comporte 6 axes stratégiques de long terme, 4 objectifs opérationnels et 32 actions. La lecture du document et la présentation ont suscité quelques questions ou remarques :

Les questions du CNPN et réponse de l'animateur :

1/ dans le document, il manque des informations sur les mesures de protection : mise en place d'APPB, d'APHN, de maîtrise foncière... Natura 2000, PNR ne sont pas un engagement assez fort pour protéger ce type d'espèce à forts enjeux. Ces espaces ne sont pas des espaces protégés de manière forte. Il serait nécessaire d'évaluer la meilleure protection à mettre en place (zonage notamment).

Réponse : la plupart des populations sont protégées par des zonages d'espaces protégés (périmètre de protection, PNR, Natura 2000, APPB). Effectivement, les zonages actuels ne sont pas en protection forte ; nous pourrions en effet cibler certaines populations, les plus vulnérables, et mettre en place un APPB.

2/ il manque une évaluation financière par action.

Réponse : il y a une évaluation financière globale à la fin du PNA (tableau récapitulatif), mais effectivement, beaucoup d'actions n'ont pas été estimées du fait de l'incapacité à évaluer le nombre réel de jours à passer sur certaines actions.

3/ y a-t-il eu une réflexion sur le renforcement des populations et sur l'élevage en captivité ?

Réponse : concernant les réflexions sur le soutien de populations ou l'élevage, pour le moment nous nous focalisons sur la détermination des facteurs de déclin des populations. Nous n'avons pas actuellement d'explication sur les raisons pour lesquelles 3 populations ont disparu (pas d'écobuage intempestif, fréquentation, changement climatique...), donc difficile de faire un renforcement viable. De même, sur le Mont Ventoux, nous avons du mal à comprendre pourquoi elle est en déclin. Pour la reproduction en captivité, elle est possible et mise en place lors des derniers LIFE, il y a donc tous les éléments de ce côté-là.

4/ le site des Baronnies est-il vraiment un site favorable à long terme (altitude peu élevée) ? Il risque d'y avoir les mêmes problématiques que pour les populations de basse altitude. Est-il nécessaire de maintenir les mêmes efforts sur ce site ?

Réponse : concernant les Baronnies, pas de prospection supplémentaire. Les études sont en cours avec les structures et acteurs en place là-bas. Un suivi est réalisé tous les ans ou tous les deux ans avec des herpétologues amateurs.

5/ les travaux de recherche sont en 3^e position dans la priorisation, alors que des éléments liés à la recherche apparaissent dans divers objectifs et actions. Ne serait-ce pas à réévaluer en priorité 2 ?

Réponse : concernant la recherche, nous pouvons augmenter la priorisation des actions, mais nos moyens sont limités financièrement. Et il a été ciblé d'orienter les fonds vers d'autres types d'actions souvent moins budgétivores. Nous remonterons le niveau de priorité de certaines actions en lien avec la recherche.

6/ il avait été évoqué en 2019 un transfert de populations vers le Mercantour. Quelle a été la décision finale ?

Réponse : pour le transfert dans le Mercantour, il n'y a pas pour le moment de populations connues sur place, donc pas de perspective de transfert pour le maintien d'une population.

7/ est-ce que vous avez les données suffisantes pour mener une analyse de viabilité des populations et identifier certaines causes de vulnérabilité, ceci dans le but d'établir des trajectoires et des stratégies à mettre en œuvre ?

Réponse : les connaissances sont encore sommaires pour beaucoup de populations, sauf sur le Mont Ventoux où il a été noté la capacité de monter en altitude, mais les suivis et les connaissances ne permettent pas d'établir de trajectoires précises.

8/ la déprise pastorale et la dynamique pré-forestière post-pastorale semblent être une raison importante de la régression des populations de vipères d'Orsini et motivent un volet important d'actions pastorales et de débroussaillage. Le brûlis doit être un outil d'accompagnement de la gestion pastorale. Le cadre de cette gestion doit être défini avec précision et être suffisamment engageant pour répondre aux objectifs de restauration des systèmes pelousaires embroussaillés et le maintien de la diversité de ces systèmes. Il est important qu'un suivi des végétations et des paysages pelousaires soit mis en place, afin d'évaluer la gestion pratiquée et son impact sur les populations de vipères d'Orsini.

Réponse : pour cadrer au maximum la gestion, nous disposons des plans de gestion pastoraux via Natura 2000. Il est établi une période et un temps de passage des animaux sur les parcelles, zone de parage de nuit... Dans un premier temps, ceci est mené en confiance avec l'éleveur, puis nous pouvons revenir vers l'éleveur si le cahier des charges n'est pas respecté. Pour les gestions par le feu, il y a beaucoup de questions, mais l'évolution naturelle vers la forêt est défavorable, et le feu permet la réouverture pour le pâturage. Cette ouverture est favorable à l'espèce.

9/ existe-t-il un suivi des végétations au niveau pastoral ?

Réponse : une étude a déjà été effectuée en automne avec une évaluation des impacts révélés sur une moitié de la surface (suivi d'habitat sur zone de brûlage test). Mais d'autres relevés seront effectués en ce sens.

10/ Constat est fait que sur d'autres habitats (landes), le passage du feu est le mode de gestion le plus favorable aux orthoptères à N+2. Avez-vous évalué ce mode de gestion sur la densité et diversité des orthoptères, alimentation source de l'espèce ? Ce mode de gestion est moins onéreux : prévention des incendies aussi (partenariat SDIS local).

Réponse : l'intervention mécanique est assez compliquée et très onéreuse, d'où l'utilisation du brûlis.

11/ Réflexion autour de paiement d'éleveur : salaire complet pour limiter le paiement de prestation de débroussaillage ou gestion mécanique. De cette manière, l'éleveur peut être cadré complètement et sur ce site, comme d'autres (éleveur à but de gestion conservatoire).

Réponse : il paraît difficile d'encadrer une activité d'élevage en ces termes actuellement.

12/ avez-vous constaté un impact négatif par rapport au brûlis ? Pas d'impact observé sur un autre site de lange géré par brûlis dirigé. Je vous conseille de mettre en place des sondes de relevés thermiques à 1 cm dans le sol pour observer les températures subies sous le sol, en pierrier... Le passage du feu occasionne peu d'augmentation de température (quelques degrés) et donc pas ou peu d'atteintes directes attendues sur l'espèce.

Réponse : pour le brûlis, il y avait un impact sur les vipères l'année N+1 et plus du tout l'année N+2.

Recommandations du CNPN :

- Évaluer le statut de protection (zonage) des différentes populations et mettre en regard une protection forte si nécessaire (niveau de vulnérabilité) en faisant attention à la compatibilité du mode de protection et des besoins de gestion des milieux pour la restauration et le maintien des populations.
- Renforcer la connaissance des populations (effectifs, dynamique, facteurs de menace) et de la place de ces populations au sein du réseau trophique, notamment au regard des populations des orthoptères qui constituent une ressource alimentaire importante pour la Vipère (et dont l'éventuelle raréfaction pourrait impacter l'évolution des populations de ses prédateurs).
- Étudier les impacts des modes de gestion sur les végétations (habitats, espèces végétales), ainsi que sur les orthoptères et insectes des pelouses (et si possible la thermie du sol ressentie).

Eu égard au sérieux, à la précision du programme présenté dans ce PNA, et sous réserve de prise en compte des recommandations ci-dessus, le CNPN émet un avis favorable à l'unanimité sur ce PNA² Vipère d'Orsini 2020-2030.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB